



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1243/2020
Date de la séance du CE : 11 novembre 2020
Direction : Chancellerie d'Etat
N° d'affaire : 2020.STA.1516
Classification : Non classifié

Affaires de la session d'été 2020 susceptibles de référendum. Référendum facultatif, échéance du délai.

Le Conseil-exécutif constate qu'il n'a pas été fait usage, avant l'échéance des délais publiés dans la Feuille officielle du canton de Berne, du droit de demander le référendum au sujet de ces arrêtés pris par le Grand Conseil lors de la session d'été 2020 :

- Loi cantonale sur les jeux d'argent (LCJAr)
- Programme de dépistage du cancer colorectal, assorti d'un contrôle de qualité, dans l'ensemble du canton de Berne. Autorisation de dépenses (crédit d'engagement) pour les exercices 2020-2027
- Berne, Uni Muesmatt, nouveau bâtiment pour les sciences naturelles. Crédit d'engagement pour l'étude de projet et l'appel d'offres
- Crédit-cadre 2021-2024 pour le gros entretien des immeubles, les dépenses relatives aux adaptations mineures spécifiques à l'exploitation et les dépenses relatives aux adaptations spécifiques à l'exploitation pour de nouveaux pôles de recherche dans les hautes écoles du portefeuille cantonal
- Office de l'exécution judiciaire (OEJ) ; prestations de psychiatrie médico-légale au sein des établissements de l'OEJ. Crédit d'engagement 2020-2024 / autorisation de dépenses / crédit d'objet

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
- Direction de la sécurité
- Direction des travaux publics et des transports